

Procès-verbal des élections des membres du comité du réseau rural

1. Information sur les élections

Intitulé des élections : Election des représentants au comité du réseau rural.

Organisateurs : les élections ont été organisées par l'unité nationale d'animation, avec l'appui technique de l'ASP.

Bureau de vote : bureau de vote électronique ; 1 bulletin de vote électronique transmis par mail à chaque représentant de structure.

Modalités de diffusion de l'information : l'ensemble des informations ont été diffusées via l'adresse électronique du réseau rural : rf@reseaurural.fr

Sièges vacants par collège :

Collèges	Sièges à pouvoir
Collège 1	0
Collège 2	2
Collège 3	2
Collège 4	2
Collège 5	0
Collège 6	1

Dates de déroulement :

Information et de diffusion des modalités d'organisation des élections	Lundi 13 juin 2016
Appel à candidature	Du lundi 13 juin 2016 à : <ul style="list-style-type: none">• 18h49 pour le collège 2• 18h17 pour le collège 3• 18h57 pour le collège 4• 18h53 pour le collège 6 Au jeudi 16 juin 2016 - 12h00
Scrutin électronique	Du mardi 21 juin 2016 - 12h00 Au vendredi 24 juin 2016 - 12h00

2. Liste des candidats

Nombres de candidats : 14

COLLEGES	STRUCTURES
Collège 2 Environnement et patrimoine	ACCR Association des Centres Culturels de Rencontre
	ANNV Association Nationale Notre Village
	FFPPS Fédération Française des Professionnels de la Pierre Sèche
	FNE France Nature Environnement
	LPO Ligue de Protection des oiseaux
Collège 3 Acteurs socio-économiques hors agriculture, forêt et IAA	ADRETS Association pour le Développement en Réseau des Territoires et des Services
	AFE Agence France Entrepreneur
	ANCI Association Nationale des Cinémas Itinérants
	CNFR Confédération Nationale des Foyers Ruraux
	UNCCAS Union Nationale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale
Collège 4 Développement territorial intégré-soutien au développement local	CDC Caisse des Dépôts et Consignations
	UNADEL Union Nationale des Acteurs et des structures du Développement Local
Collège 6 Enseignement, recherche, experts	CEREMA Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
	VetAgroSup Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement

3. Résultats

	Nombre
Structures Inscrites - Membres de l'AG du RRN	173 + 27 régions *
Abstention	152
Votants	47
% de votants/ Inscrits	24%

*Inscrits sur la base des anciennes régions

	Candidats	Nombre de voix obtenues par candidat	Structures élues
Collège 2. Environnement et patrimoine	ACCR Association des Centres Culturels de Rencontre	19	oui
	ANNV Association Nationale Notre Village	16	non
	FFPPS Fédération Française des Professionnels de la Pierre Sèche	6	non
	FNE France Nature Environnement	23	oui
	LPO Ligue de Protection des oiseaux	14	non
Collège 3. Acteurs socio-économiques hors agriculture, forêt et IAA	ADRETS Association pour le Développement en Réseau des Territoires et des Services	22	oui
	AFE Agence France Entrepreneur	13	non
	ANCI Association Nationale des Cinémas Itinérants	2	non
	CNFR Confédération Nationale des Foyers Ruraux	22	oui
	UNCCAS Union Nationale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale	17	non
Collège 4. Développement territorial intégré-soutien au développement local	CDC Caisse des Dépôts et Consignations	31	oui
	UNADEL Union Nationale des Acteurs et des structures du Développement Local	32	oui
Collège 6. Enseignement, recherche, experts	CEREMA Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	27	oui
	VETAGROSUP Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement	13	non

4. Observations

Les électeurs pouvaient poser leurs questions via l'adresse électronique rrf@reseaurural.fr

Une question a été soumise à plusieurs reprises au bureau de vote concernant les modalités de procuration.

Réponse :

« Vous êtes l'unique destinataire du lien permettant à votre structure de voter. Nous vous invitons à veiller à ce que votre vote représente la position de votre structure. Ce lien (ou bulletin de vote électronique) peut être transmis à un contact tiers mais ne pourra être utilisé qu'une seule fois. Il n'y a donc pas de procuration prévue dans les modalités d'organisation des élections.»

Les documents suivants sont disponibles sur le site du Réseau rural (<http://www.reseaurural.fr/le-reseau/reseau-national/ag>) :

- Modalités d'organisation des élections 2016 ;
- Professions de foi des candidats ;
- Le présent procès-verbal de résultat des élections.